



Saint-Barnabé, le 30 juillet 2026

Madame,
Monsieur,

Prenez avis que le conseil municipal de la municipalité de la Paroisse de Saint-Barnabé siégera en séance extraordinaire, le lundi 3 août prochain, à 19 h 00, à la salle des délibérations de l'hôtel de ville.

En vertu du pouvoir qui m'est conféré par l'article 152 du *Code municipal*, je convoque donc officiellement cette séance extraordinaire du conseil municipal prévue pour le 3 août prochain.

Voici l'ordre du jour de cette réunion.

Ordre du jour

1. Ouverture de la réunion et vérification du quorum;
2. Lecture de l'avis de convocation;
3. Prise en considération des soumissions reçues dans le cadre de l'appel d'offres sur invitation lancé en vertu de la résolution numéro 135-07-26 concernant l'acquisition d'un véhicule de type camionnette adoptée le 6 juillet 2026;
4. Autorisation de travaux de réfection dans le but de procéder à la réouverture d'un tronçon du 2^e Rang et de procéder à un appel d'offres sur invitation;
5. Acquisition d'une parcelle de terrain dans le cadre de la réfection du 3^e Rang, incluant le recours à certains services professionnels;
6. Période de questions;
7. Clôture de la séance.

**/S/ Martin Beaudry
Greffier-Trésorier**